



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction du Centre Hospitalier de Eu (76)
(transfert de son implantation actuelle en centre-ville de Eu sur un terrain en périphérie)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Centre Hospitalier de Eu

Raison sociale

N° SIRET

2 6 7 6 0 1 6 4 9 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Etablissement public hospitalier

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Valérie

Billard

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher [...] supérieure ou égale à 10 000 m ² b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher [...] est supérieure ou égale à 10 000 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Centre Hospitalier de Eu (membre du groupement hospitalier Caux – Maritime qui regroupe des établissements hospitaliers de la partie Nord de la Seine-Maritime) est actuellement implanté en centre-ville de la commune, sis 2 rue de Clèves, au centre d'une urbanisation relativement dense.

La configuration actuelle du CH ne permet plus une prise en charge adaptée aux attentes pour les soins ni une évolution in situ : bâtiments vétustes et obsolètes, et structurellement figés, et bâtiments ne pouvant pas être modifiés / étendus sur le site actuel (risque d'inondation).

Aussi, il est envisagé sa reconstruction sur un terrain situé en périphérie de la commune à sa limite Est, de part et d'autre de la limite communale avec Étalandes, à proximité de la Route Départementale D925, et de la route de Mancheville.

Au stade des études de programmation, la surface de plancher du projet est estimée à 13 500 m² construit en R+1 (sur vide sanitaire partiel ou total) pour une surface imperméabilisée estimée à 19 000 m².

Le terrain d'accueil est actuellement à vocation et exploité pour des activités agricoles, en continuité de l'urbanisation actuelle, aussi le projet ne nécessite pas de démolition préalable.

4.2 Objectifs du projet

Compte tenu de la difficile évolutivité des bâtiments existants sur son site actuel, le Centre Hospitalier de EU envisage la reconstruction de l'ensemble de ses activités médico-sociales et sanitaires, sur un terrain situé de part et d'autres des communes de Eu et d'Étalandes.

Les études de programmation envisagent les constructions suivantes :

- Un EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) composé de 3 unités polydépendances de 36 lits, 2 unités de "Vie Alzheimer" de 14 lits, 1 pôle d'activités et de soins avancés, et 1 accueil de jour externe.
- Un secteur sanitaire composé de 35 lits : dont 20 de soins de suite et de réadaptation et 15 de médecine
- D'autres services tels que un service de soins infirmiers à domicile, une prise en charge en addictologie, des urgences, 4 lits d'unité d'hospitalisation de très courte durée, une biologie délocalisée, une antenne SAMU / SMUR, une chambre mortuaire, des consultations externes (4 cabinets + téléconsultation), une cuisine de production en liaison chaude, et 1 hélisurface (le cas échéant).

Un Programme Technique Détaillé a été réalisé pour ce projet en collaboration avec un programmiste. Un concours d'architecture a été organisé pour choisir un groupement de conception / réalisation des ouvrages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux associée au projet sera relativement notable puisque le terrain d'accueil n'accueille actuellement pas d'installations fixes au regard de sa vocation agricole.

Les travaux nécessaires au préalable de la mise en exploitation seront en lien avec le projet retenu qui reste à choisir parmi les candidats participant au concours de conception / réalisation.

Durant cette phase, les travaux consisteront notamment à :

- L'aménagement des voiries d'accès au site depuis la RD925, la route de Mancheville n'étant à ce stade pas adaptée pour recevoir les flux de véhicules futurs.
- La desserte du terrain par les réseaux secs et humides depuis le secteur Est de Eu.
- La construction des bâtiments hospitaliers et des locaux associés.
- L'aménagement des surfaces extérieures et notamment des voiries et des parkings.
- L'installation d'équipements annexes : éclairage, signalisation, etc.
- L'aménagement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales.

Cette phase de travaux sera donc majoritairement réalisée sur le terrain du projet en lui-même, mais aussi sur le domaine public attenant en ce qui concernent les réseaux et voiries.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du Centre Hospitalier de Eu sera similaire en état actuelle et future et consistera en deux parties relativement distinctes.

La partie EHPAD et les unités associées accueille des personnes dépendantes et permet de leur apporter les soins nécessaires à différentes pathologies mais également à leur garantir un lieu de vie.

Les parties hospitalières et sanitaires accueillent des personnes, âgées ou non, nécessitant des soins adaptés à différents états de santé et pathologies, pour une durée déterminée et majoritairement courte.

Les particularités de conception et d'organisation des établissements hospitaliers rendent les possibilités de changement d'usage relativement limitées. Aussi, en cas d'arrêt des activités hospitalières, le démantèlement partiel voir total des installations restent l'hypothèse la plus probable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de déclaration au titre des IOTA pris en application de la Loi sur l'Eau en vertu des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement (selon les formes de ces mêmes articles de la partie réglementaire) pour la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature associée (article R.214-1 de ce même Code).
- Le cas échéant, selon le projet retenu, demande de déclaration au titre des ICPE en vertu des articles L. 511-1 et suivants du Code de l'Environnement (selon les formes de ces mêmes articles de la partie réglementaire) pour une ou plusieurs rubriques de la nomenclature associée (article R.511-9 de ce même Code).
- Déclaration de projet emportant mise en conformité des PLU de Eu et d'Étalondes en application de l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme, associée à une évaluation environnementale du plan au titre de l'article R.104-13 2° de ce même Code et contenant notamment une évaluation des incidences en vertu du L.104-4 et 5 dudit Code.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelle cadastrale n°482 E de Eu et n°16,17 et 18 ZC de Etalondes + réserve n° 23 et 27 ZC	-
Emprise foncière (totale y compris réserve foncière)	58 406 m ²
Surface de plancher - Surface imperméabilisée	13 500 m ² / 19 000 m ²
Hauteur	R+1

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Eu : Zonage A "agricole". Plan Local d'Urbanisme d'Etalondes : Zonage A "agricole".
Déclaration de projet emportant mise en conformité des PLU par la ComCom des Villes Soeurs

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Notons qu'à la question 4.7 "S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?" il a été répondu : Non.

Rappelons toutefois sur ce point que la construction du Centre Hospitalier de Eu (76) concerne le transfert de son implantation actuelle en centre-ville de Eu sur un terrain en périphérie, sur un terrain non aménagé en état actuel. De fait, ce transfert ne semble pas devoir être à considérer comme une modification / extension d'une installation ou d'un ouvrage existant.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique dite ZNIEFF n'intersecte avec le périmètre du projet. La ZNIEFF terrestre la plus proche, désignée « La Haute Forêt d'Eu, les vallées de l'Yères et de la Bresle – 230000318 », est éloignée de 1,9 km à l'Est, tandis que la ZNIEFF marine la plus proche, désignée « Platiers rocheux du littoral Cauchois de Senneville au Trépot – 23M000014 », est éloignée de 3 km au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Eu et de Etalondes sont en région Normandie (ex-Haute-Normandie) et donc hors zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope (ou de géotope) n'intersecte avec le périmètre du projet. L'Arrêté de Protection de Biotope « APB » le plus proche, désigné "Hâble d'Ault - FR3800888", est éloigné de 9 km au Nord.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Eu et de Etalondes ne possèdent pas de facade sur le littoral de la Manche (et ne relèvent pas des dispositions de la Loi Littoral du 3 janvier 1986).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc naturel national n'est inventorié à moins de 100 km. Le parc naturel marin le plus proche (les Estuaires Picards et Mer d'Opale – FR9100005) est éloigné de 3 km au Nord. La réserve naturelle nationale la plus proche est distante de plus de 20 km au Nord et celle régionale de plus de 30 km. Le parc naturel régional le plus proche ("Baie de Somme Picardie Maritime – FR8000057") est éloigné de 1,5 km. Site hors zone de conservation halieutique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire est hors plan de prévention du bruit, et notamment hors Plan d'Exposition au Bruit (PEB) d'un aéroport / aérodrome. La RD 925 est classée en catégorie 3 pour le bruit en vertu de l'arrêté préfectoral du 27 mai 2016 entraînant, dans une bande de 100 m de son axe, des prescriptions d'isolation des bâtiments. Aucune construction du projet n'est prévue dans cette bande.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (biens matériels) dans un rayon de 50 km. Le terrain est en dehors du périmètre de protection d'un élément du patrimoine, en effet le plus proche, "la Ferme Modèle", est éloigné de 750 m au Nord. Le Site Patrimonial Remarquable le plus proche, désigné "SPR de Saint-Martin-le-Gaillard", est éloigné de plus de 5 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune délimitation institutionnelle ne fait état de zone humide sur le terrain du projet. Par ailleurs, dans le cadre du projet, un inventaire pédologique (mais aussi des relevés floristiques) de zones humides a été spécifiquement réalisé. Aucun des sondages réalisés à cette occasion n'indique de zone humide. Ce rapport d'inventaire est fourni en annexe volontaire.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRn ni PPRt n'affecte le terrain du projet sur la commune de Eu. Sur la commune d'Étalondes, un risque d'effondrement des sols lié à des cavités souterraines est signalé sur une partie du foncier mais hors zone de construction, ne faisant pas l'objet d'un PPRn.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Eu est concerné par un PPRn "inondation" de la Vallée de la Bresle (13.02.2018) qui ne concerne toutefois pas le terrain.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet n'est pas référencé comme "site et sol pollué" notamment au titre de l'inventaire SIS (Secteur d'Information sur les Sols, ex-BASOL). Au regard de la vocation agricole de ce terrain, et de l'étude historique réalisée, aucun élément ne laisse supposer une pollution des sols par les activités antérieures.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet se situe en dehors d'une zone de répartition des eaux (source : système d'information pour la gestion des eaux souterraines en Seine-Normandie)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet n'est pas intégré dans le périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à l'alimentation humaine. Les captages d'eau à cet usage les plus proches sont éloignés d'environ 2,5 km à l'Est sur la commune de Ponts et Marais en bordure de la Riviérette, associés à des périmètres de protection éloigné de plus de 1,5 km du projet (source : CartEaux).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est situé en dehors du périmètre de protection d'un élément du patrimoine. Le site inscrit le plus proche, au titre du patrimoine naturel, est le Parc du Domaine Royal (identifiant 76135 du 21.01.1980) éloigné, au plus près, de 300 m.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site du réseau NATURA 2000 n'intersecte avec le terrain du projet. Les plus proches, désignés "Vallée de la Bresle – FR2200363" et "Littoral Cauchois – FR2300139", sont respectivement distants de 1,5 km au Nord-Est et de 3 km au Nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est situé en dehors du périmètre de protection d'un élément du patrimoine. Le site classé le plus proche, au titre du patrimoine non bâti, est l'ancien Domaine Royal (identifiant 76142 du 17.03.1987) et notamment, pour le patrimoine bâti, la "Ferme Moderne" élément intégré dans l'ensemble du Parc du Domaine Royal (identifiant ISPAKY du 06.06.1983) éloigné d'environ 750 m au Nord.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
			Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du Centre Hospitalier de Eu est, en état actuel, et sera, en état futur suite à son transfert, à l'origine de prélèvements d'eau pour assurer les fonctions sanitaires et hospitalières. Ces prélèvements se font et se feront exclusivement dans le réseau de distribution d'eau, sans recours à un prélèvement direct au milieu naturel (notamment pas de forage d'eau sur le site).
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage et aucune modification des eaux souterraines n'est à envisager dans le cadre de l'aménagement, et a fortiori de l'exploitation, du projet. Aucun équipement enterré ne semble à même d'entraîner de perturbation des conditions de circulation des eaux souterraines y compris d'une nappe peu profonde.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la platitude quasi-totale du terrain du projet, les mouvements de matériaux en déblais semblent devoir être peu notables dans le cadre des travaux d'aménagement. Un schéma de gestion globale des déblais / remblais nécessaires au chantier a été prescrit pour identifier, en amont de la phase chantier, les volumes et exutoires de ces matériaux.
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard des aménagements à réaliser, des matériaux devront être importés. Un schéma de gestion globale des déblais / remblais a été prescrit pour identifier leurs volumes et provenances des matériaux.
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune ressource naturelle ne sera extrait du terrain du projet pour assurer ces apports en matériaux. Ces apports proviendront des filières du BTP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ressources techniques et matérielles associées au projet de reconstruction sont disponibles localement, auprès des entreprises spécialisées. Le terrain du projet, étant à vocation et exploité pour des activités agricoles, n'est actuellement pas desservi par les réseaux secs et humides. Ces réseaux sont disponibles sur le secteur attenant à l'Est le terrain étant en continuité de l'urbanisation de Eu. Ces réseaux nécessitent d'être prolongés pour desservir le terrain.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme cela a été vu précédemment, le terrain n'intersecte avec aucun milieu naturel faisant l'objet d'une délimitation institutionnelle, et donc a fortiori d'une protection réglementaire. Dans le cadre du projet, un inventaire de la Faune de la Flore et des Habitats Naturels a été spécifiquement réalisé. Cet inventaire indique l'absence de sensibilité et d'enjeux pour la biodiversité, et a fortiori l'absence d'habitats et/ou d'espèces protégés. Ce rapport d'inventaire est fourni en annexe volontaire.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme cela a été vu précédemment, le terrain n'intersecte avec aucun site du réseau NATURA 2000, le plus proche étant distant de 1,5 km. L'inventaire de la Faune de la Flore et des Habitats Naturels réalisé spécifiquement pour le projet indique l'absence de sensibilité et d'enjeux pour la biodiversité, et a fortiori l'absence d'habitats et/ou d'espèces protégés ayant conduit à la désignation des sites NATURA 2000. Ce rapport d'inventaire est fourni (pour rappel) en annexe volontaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme cela a été vu précédemment, le terrain n'intersecte avec aucun milieu naturel, forestier et/ou maritime, aussi le projet ne se traduira pas par une consommation de ces milieux. A contrario, le terrain étant à vocation et exploité pour des activités agricoles, le projet sera à l'origine d'une consommation de terres agricoles. Cette consommation ne nécessite toutefois pas d'étude préalable agricole (décret du 31.08.2016). Le changement d'usage est l'objet de la modification du PLU portée par la communauté de communes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme cela a été vu précédemment, aucun PPR Technologiques n'affecte le terrain du projet. Par ailleurs, aucune occupation proche ne semble à même d'entraîner un risque technologique (absence d'occupation économique et a fortiori d'ICPE notamment).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont concernés par un risque d'effondrement des sols lié à des cavités souterraines, identifié notamment par un zonage spécial au PLU d'Etalondes. Ce risque semble concerner en premier lieu des terrains faisant partie du foncier global de l'opération mais hors zone de construction. La prise en compte de ce risque sera l'objet d'études préliminaires visant à caractériser la présence de ces cavités et les travaux de consolidation nécessaires pour "porter" les charges du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du Centre Hospitalier de Eu ne sera pas à l'origine de rejets, notamment dans l'air et dans l'eau, susceptibles d'entraîner un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réciproquement, les constatations faites localement ne permettent pas d'identifier des occupations à même de rejeter des composés susceptibles d'entraîner un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction et l'exploitation du Centre Hospitalier de Eu sera à l'origine de trafics routiers liés, en période de travaux à ses aménagements, et en exploitation aux personnels, services médicaux (ambulances notamment) et aux visiteurs. Ce trafic sera déplacé de l'implantation actuelle en centre ville vers un terrain en périphérie en bordure de la RD925. Le raccordement du projet à cette RD nécessite la requalification de la route de Mancheville sur environ 300 m pour permettre sa desserte.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du Centre Hospitalier de Eau sera à l'origine d'émissions sonores liées en premier lieu au trafic routier. Sa phase de construction sera à l'origine d'émissions sonores liée aux travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mesures de bruit réalisées sur le terrain dans le cadre de ce projet indiquent que l'environnement sonore est assez intense et fortement influencé par le trafic routier sur la RD 925.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du Centre Hospitalier de Eau ne sera pas à l'origine d'émissions olfactives particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réciproquement, l'environnement local n'est pas particulièrement marqué par des nuisances olfactives (activités agricoles plutôt tournées vers les cultures plutôt que vers l'élevage notamment).
Émissions	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du Centre Hospitalier de Eu ne sera pas à l'origine d'émissions de vibrations susceptibles de se transmettre en dehors du site (équipements implantés sur des dispositifs d'absorption).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constatations faites localement n'ont pas amenées à constater des vibrations perceptibles sur le terrain d'étude.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du Centre Hospitalier de Eau sera associé à des éclairages intérieurs, mais aussi extérieurs notamment pour sécuriser les déplacements extérieurs.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement local, au regard de la situation en limite d'urbanisation, est assez peu concerné par des émissions lumineuses tant sur le domaine public que privé.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les conditions de maîtrise et de renouvellement de l'air intérieur des locaux hospitaliers et sanitaires nécessitent des systèmes de ventilation et de traitement de l'air pour garantir la santé des patients et des personnels. Toutefois les rejets associés ne seront pas à l'origine d'une dégradation de l'air. Le trafic sera à l'origine d'émissions dans l'air des véhicules à moteurs thermiques. Enfin les conditions de chauffage des locaux restent à déterminer, en cas de chaudière les rejets associés seront encadrés réglementairement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du Centre Hospitalier de Eu sera à l'origine de rejets d'eaux usées et de rejets d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront rejetées au réseau d'assainissement collectif à prolonger jusqu'au site. Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle (infiltration privilégiée et création d'un bassin tampon).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du Centre Hospitalier de Eu ne semble pas être à l'origine de rejets d'effluents notamment "industriels". Le cas échéant, des solutions spécifiques à certaines natures d'effluents, notamment produites pas les activités de laboratoire ou encore les activités hospitalières invasives, seront mises en œuvre. Une étude globale de gestion des eaux a été réalisée, dans sa phase diagnostic, et sera complétée afin de spécifier les exigences et modalités de prise en charge de ces eaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du Centre Hospitalier de Eu est, en état actuel, et sera, en état futur, à l'origine de la production de déchets de différentes natures lesquelles ne seront pas modifiés. Ces déchets sont actuellement pris en charge pour répondre aux dispositions réglementaires, dans le respect de la hiérarchisation des modes de traitement notamment. Ces modalités de gestion seront "simpletment transposées" sur le nouveau site, qui sera l'occasion d'aménager des locaux spécifiques et adaptés à ces exigences.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de l'absence de sensibilité du patrimoine architectural, culturel, et archéologique local, aucune incidence notable n'est attendue. D'un point de vue paysager, l'aménagement du projet en limite de l'urbanisation nécessite le prise en compte des perceptions sur le site depuis les occupations locales, et ce notamment en cohérence avec les orientations urbanistiques des documents locaux. Les services d'urbanisme locaux sont fortement impliqués dans ce projet permettant de guider les orientations paysagères.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme cela a été vu précédemment, le terrain étant à vocation et exploité pour des activités agricoles, le projet sera à l'origine d'une consommation de terres agricoles, nécessitant un changement d'usage des sols (actuellement en zonage A sur les communes de Eu et Etalondes). Ce projet ne nécessite toutefois pas d'étude préalable agricole (décret du 31.08.2016). Le changement d'usage est l'objet de la modification du PLU portée par la communauté de communes des Villes Soeurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour cette partie, les sites internet de l'autorité environnementale de l'IGEDD et de la MRAE de Normandie ont été consultés, pour les années 2024 et 2023, et pour les commune de Eu et d'Etalondes mais aussi du Tréport, de Mers-les-Bains, de Ponts et Marais et de Floccques, a minima.

Aucun avis, ni examen au cas par cas, n'a été rendu en 2024 et 2023 par l'IGEDD sur cette période et ce territoire à l'exception de la modification du SRADETT de Normandie, toutefois les dispositions de ce schéma n'imposent pas de contraintes notables au projet, et ce SRADETT sera en vigueur prochainement.

Aucun examen au cas par cas n'est en cours auprès de la MRAE de Normandie. Aucun avis n'a été rendu pour un plan / programme / schéma concernant ce secteur d'étude. Aucun avis n'a été rendu pour un projet concernant ce secteur d'étude susceptible d'avoir des effets cumulés (1 avis sur la commune du Tréport pour des opérations de dragage d'entretien et d'immersion en mer des sédiments du port).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de reconstruction du Centre Hospitalier de Eu en périphérie communale n'a, à ce stade, pas fait l'objet de demandes d'autorisation au titre d'autres législations applicables. Aussi, aucune évaluation "requis au titre d'autres législations applicables" n'est disponible.

Rappelons qu'une demande de déclaration au titre des IOTA (rubrique 2.1.5.0.) sera déposée, et le cas échéant, une demande de déclaration au titre des ICPE (selon les équipements et les activités mises en œuvre). Ces procédures pourront être associées à des évaluations des incidences en lien avec ces réglementations.

Enfin, rappelons que la déclaration de projet emportant mise en conformité des PLU de Eu et d'Etalondes sera associée à une évaluation environnementale du plan au titre de l'article R.104-13 2° du Code de l'Urbanisme, contenant une évaluation des incidences en vertu du L.104-4 et 5 de ce Code, notamment en vue de procéder à l'incidence du changement de vocation d'usage des sols.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre de la reconstruction du Centre Hospitalier de Eu, le porteur du projet a mandaté un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'environnement pour réaliser des études spécialisées, notamment des inventaires de zones humides et des inventaires naturalistes, mais aussi afin de constituer une étude de faisabilité environnementale de ce projet.

Cette étude de faisabilité environnementale se compose, pour chacun des domaines de l'environnement mentionnés au L.122-1 du Code de l'Environnement :

- D'un diagnostic environnemental visant à caractériser la sensibilité environnementale du terrain choisi pour accueillir ce projet et de ses abords.
- D'une pré-évaluation des impacts potentiels de ce projet sur l'environnement.
- De la définition des principales mesures visant à éviter et réduire ces impacts dès la conception du projet.

Cette étude de faisabilité concerne le projet dans son intégralité et notamment la phase de chantier au sein d'une partie qui lui est entièrement dédiée au travers de mesures spécifiques pour garantir une maîtrise des incidences durant cette phase temporaire.

Cette étude de faisabilité environnementale est fournie en annexe volontaire de la présente demande d'examen au cas par cas.

Ainsi, le porteur de projet s'assure que la reconstruction du Centre Hospitalier de Eu intègre dès sa conception les mesures permettant d'éviter, dans une partie des domaines, et de réduire, pour les autres domaines de l'environnement, les incidences de la construction et de l'exploitation de cet équipement d'intérêt publique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La situation actuelle du Centre Hospitalier de Eu nécessite son transfert sur une nouvelle implantation. Dans le cadre de ce projet d'intérêt public, le porteur de projet et les élus locaux ont faits le choix d'un terrain situé en continuité de l'urbanisation existante de Eu à proximité immédiate de la desserte routière de la RD925. Dans ce cadre, le porteur du projet a fait réaliser une étude de faisabilité environnementale permettant de constater que ce terrain présente une très faible sensibilité pour la majorité des domaines de l'environnement mais aussi et surtout de définir les principales mesures visant à éviter et réduire ses impacts dès la conception du projet. Ces mesures seront imposées au groupement de conception / réalisation retenu pour en garantir l'efficacité. Pour toutes ces raisons, le projet de reconstruction du Centre Hospitalier de Eu nous semble devoir être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Étude de faisabilité environnementale - Projet de construction du Centre Hospitalier de Eu - Néodyme - R23031 - 18.12.2023 - Version.a	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic cartographique et pédologique de zones humides - Projet de construction du Centre Hospitalier de Eu - Néodyme - R23031Zh - 18.12.2023 - Version.a	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Inventaires Faune - Flore - Habitats Naturels - Projet de construction du Centre Hospitalier de Eu - Néodyme - R23031 - 10.10.2023 - Version.a	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

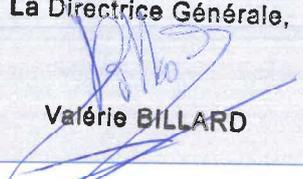
Nom BILLARD

Prénom Valérie

Qualité du signataire Directrice du Centre Hospitalier de Eu

À Eu

Fait le 1 8 / 0 6 / 2 0 2 4

La Directrice Générale,

Valérie BILLARD

Signature du (des) demandeur(s)